

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2022 - 20h30

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, BOUCHON Dominique, JOSSERAND Christelle, BARTH David, DUBREUIL Meryem, GOYFFON Geneviève, GUILLON Magalie, MORELLET Jacques, POMMEREL Christian.

Excusés : CHARRIERE Céline (pouvoir à A. NOTTON), DECAJ Camille (pouvoir à C. JOSSERAND), DUMAS Jacques (pouvoir à C. FOURNIER), FARJAT Alexis (pouvoir à G. GOYFFON), POUPLIER Jean-Noël (pouvoir à JM GIROUX), BOLLIET Alexis, MILET Gaétan.

Convocation du 06 décembre 2022

Secrétaire de séance : David BARTH.

Le Conseil Municipal a :

- APPROUVÉ le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2022 malgré l'abstention de Dominique Bouchon considérant que ce procès-verbal ne reflète pas la réalité des débats notamment sur le sujet de l'attribution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à CEREMA
- DÉCIDÉ que l'éclairage public sera interrompu de 23h00 à 5h00 du matin dès que toutes les horloges astronomiques seront installées afin d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies ; cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les nuisances lumineuses.
Une information à la population et une signalisation spécifique sera mis en place avant l'extinction partielle de l'éclairage public
- ADMIS en non-valeur des créances datant de 2017 à 2019 compte-tenu de l'irrecouvrabilité après poursuites contentieuses, ainsi que de dettes plus récentes d'une valeur inférieure à 5.00 euros soit un total de 2354.16 euros.
- ACCEPTÉ l'achat de 2 tènements situés rue du 11 Novembre, sous réserve du vote du Budget Primitif 2023, auprès de Dynacité et au prix de 40.000 euros.
- AUTORISÉ diverses modifications budgétaires :

Budget assainissement :

Intégration de frais d'études sur chapitres travaux :

- Travaux non terminés (STEP Champeillon)

D - 2315 - 041-immobilisation en cours	1 785.00 €
R - 203 - 041 - frais d'études	1 785.00 €

- Travaux terminés (mise en séparatif La Cueille)

D - 2158 - 041 -	17 605.00 €
R - 203 - 041 - frais d'études	17 605.00 €

Amortissements (régularisation) :

Diminution de crédit du compte 023 (virement à la section d'investissement) et augmentation du compte 6811 (dotations aux amortissements)

Diminution du compte 021 (virement de la section d'exploitation) et ouverture de crédit du compte 2813/040 (constructions)

Le tout pour un montant de 288.00 € correspondant à l'amortissement d'études et de maîtrise d'œuvre Assainissement La Cueille/Champeillon

Budget Général :

Insuffisance de crédit budgétaire constaté en section d'investissement au chapitre 041-238 qui donne lieu à une recette d'investissement pour la même somme soit 22 660 €

Ces écritures d'ordre sont dues à une avance forfaitaire qui a été versée en début de travaux aux entreprises titulaires du marché d'aménagement de la Place du 19 mars /Rue de la Verchère, et qui sera réintégrée au compte 23 (travaux)

Dépenses : 238/041	+ 22 660.00 €
Recettes : 2312/041	+ 22660.00 €

- DÉCIDÉ de rémunérer les 4 agents recenseurs sous forme d'un forfait de 1000 € net par agent pour réaliser les opérations du recensement de la population en Janvier et Février prochain.

- RENOUVELÉ LE CONTRAT DE MAINTENACE DU LOGICIEL CANTINE AVEC LA Société 3D Ouest pour une période de 4 ans et pour un coût annuel de 875.89 € ttc. Le logiciel donnant entière satisfaction et permettant aux parents l'inscription et le paiement des repas via un porte-monnaie électronique.

- AUTORISÉ la signature d'une convention avec la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour l'instruction par leur service, de certains documents d'urbanisme. Il a été décidé pour cette année de conserver l'instruction en mairie des déclarations préalables non taxable et les certificats d'urbanisme informatif. Le coût de ce transfert est estimé à environ 2200 € selon le nombre de dossier 2022.

- RENOUVELÉ la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants (10). La municipalité et la fondation participeront financièrement à hauteur de 50% du coût des stérilisations et des tatouages réalisés au cours de l'année.
- RECONDUIT la convention avec la ville de BOUR-EN -BRESSE relative à la formation d'entraînement à l'armement (catégorie D) afin de maintenir le niveau de compétences requis pour le maniement et l'usage des armes du Garde-Champêtre :
 - Quatre demi-journées de formation par an pour un montant de 240.00 €

Le Maire,
J-M GIROUX

INFORMATION

Cérémonie des Vœux : vendredi 6 janvier 2023 à 19h00 salle Firmin Girard du Foyer Rural.

Du 19 JANVIER au 18 FEVRIER :

Recensement de la population - 1 agent recenseur passera à votre domicile pour vous donner toutes les explications.